

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

C O M M U N E
DE
TRAENHEIM

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 10 MARS 2025 à 20h00
Convocation remise le 28 février 2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS (arrivé à 20h21 – absent pour les points N°1 à N°3), Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Cyrille MEYER

Membres absents excusés : Constance COUTURE, Heike ROTHGERBER, Nathan MULLER

Membres absents non excusés : Nathalie WOLFF

Délégations de pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN

ORDRE DU JOUR

N° 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2025

N°2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

N°3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

**N°4 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION
POUR L'ANNEE 2025**

N°5 : AIDES ET SUBVENTIONS 2025

N° 6 : BUDGET PRIMITIF 2025

DIVERS :

- Date du prochain CM
- Recensement population 2025 : bilan
- Elsäss Oschterputz 2025
- Gendarmerie
- Date des vœux du maire (janvier 2026)

N° 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la séance du 3 février 2025.

N°2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal objet N°6 du 22 mai 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de TRAENHEIM ;

Vu le CFU 2024 de la commune de TRAENHEIM ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Viviane FRITSCH-TREBUS, 1ère adjointe ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	211 342.11 €	489 234.00 €	700 576.11 €
	Recettes réalisées	57 057.71 €	546 343.78 €	603 401.49 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	224 260.17 €	602 227.75 €	826 487.92 €
	Dépenses réalisées	110 403.45 €	408 654.15 €	519 057.60 €
	Restes à réaliser	26 000.00 €	0.00 €	26 000.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-53 345.74 €	137 689.63 €	84 343.89 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	12 918.06 €	112 993.75 €	125 911.81 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-40 427.68 €	250 683.38 €	210 255.70 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-26 000.00 €	0.00 €	-26 000.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-66 427.68 €	250 683.38 €	184 255.70 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le CFU 2024 de la commune de TRAENHEIM ;

APPROUVE et CONSTATE la concordance des chiffres du comptable ;

DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gérard STROHMENGER, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique 2024 présente les résultats suivants :

	RESULTAT N-2	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE N-1	RESTES A REALISER N-1	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	12 918.06 €		-53 345.74 €	26 000.00 €	-26 000.00 €	-66 427.68 €
				0.00 €		
FONCT	120 945.11 €	7 951.36 €	137 689.63 €			250 683.38 €

Considérant que seul de résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin en financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1	250 683.38 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	66 427.68 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	184 255.70 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1 Déficit à reporter (ligne 002)	

Vote « Pour » : 13

Vote « Abstention » : 0

Vote « Contre » : 0

N°4 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025

Par délibération du 8 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

TFB : 30.23 %

TFPNB : 42.44 %

THRS : 16.73 %

Il est proposé soit :

- ▶ de conserver les taux d'imposition de 2024 :

Taux 2025 + 0 % :

TFB : 30.23 %

TFPNB : 42.44 %

THRS : 16.73 %

Les bases gouvernementales devraient augmenter de 1.7 % et la CCMV ne prévoit pas d'augmentation. Le produit supplémentaire attendu est donc estimé à + 5 000 €.

- ▶ de modifier les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

Taux 2025 + 3 % :

TFB : 31.14 %

TFPNB : 43.71 %

THRS : 17.23 %

Les bases gouvernementales devraient augmenter de 1.7 % et la CCMV ne prévoit pas d'augmentation. Avec cette augmentation de 3 % des bases communales, le produit supplémentaire attendu est donc estimé à 5 000 € + 9 000 €, soit 14 000 € au total.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions,

ADOpte le maintien des taux d'imposition 2024 ;

APPROUVE les taux d'imposition 2025 comme suit :

Taux 2025 :

TFB : 30.23 %

TFPNB : 42.44 %

THRS : 16.73 %.

N°5 : AIDES ET SUBVENTIONS 2025

Rappel des conditions d'octroi :

Une association doit avoir été déclarée.

La subvention doit être demandée par les instances dirigeantes en transmettant le cerfa n°12156 dûment complété avant le 31 décembre 2025.

Elle doit concerner un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par l'association ou une action de formation des bénévoles.

La subvention peut être de fonctionnement (couvrir les charges et frais divers) ou d'investissement.

Les administrations et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, ce qui signifie qu'elles n'ont pas à justifier leurs décisions, qui sont sans recours. Il n'y a aucun droit à la subvention, ni à son renouvellement.

Certaines subventions ne peuvent être versées qu'à une association possédant un agrément ministériel.

À savoir :

Une association religieuse ne peut pas recevoir de subventions pour couvrir ses frais relatifs à l'exercice du culte.

Considérant le courrier, reçu le 6 mars 2025, concernant une demande de subvention de l'école intercommunale « Les Trois Chapelles » située à Nordheim, qui accueille 5 enfants domiciliés à Traenheim, le Conseil Municipal a décidé, par 8 voix Pour, 1 voix Contre et 5 Abstentions, d'octroyer une subvention de 250 € à l'école intercommunale « Les Trois Chapelles » pour l'année 2025, sous réserve que toutes les conditions d'octroi soient respectées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le versement des subventions réparties comme suit :

Subventions 2025 :

Amicale des sapeurs-pompiers :	375 €
Donneurs de sang :	375 €
Fondation du Patrimoine :	75 €
Croix Rouge :	100 €
Comité des maladies respiratoires :	120 €
M.J.C. :	750€
Souvenir Français :	75€
Coop. Scolaire OCCE Traenheim :	600€
Ecole de musique de Westhoffen :	425€
Ecole de musique de Wasselonne MUZIKE :	900€
W TTC Tennis :	300€
Eglise catholique :	300€
Ecole intercommunale Les Trois Chapelles :	250€

TOTAL 2025 : **5 245 €**

N° 6 : BUDGET PRIMITIF 2025

Après avoir pris connaissance des propositions de M. le Maire, après en avoir délibéré, les conseillers décident, par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions, d'approuver le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :

RECAPITULATION BUDGET 2025

1- FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	548 128,68 €		498 749,00 €
L002 : résultat de fonctionnement reporté		L002 : Report excédent de fonctionnement	184 255,70 €
Sous-total	548 128,68 €		683 004,70 €
021 Autofinancement	134 876,02 €		
TOTAL	683 004,70 €	TOTAL	683 004,70 €

2- INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
L001 : Déficit d'investissement reporté	40 427,68 €	L001 : solde d'exécution de sect. Invest. Reporté	
Chemin viticole Op.146	26 000,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	66 427,68
CH 16 Remb. capital	30 281,31 €	FCTVA	4 300,00 €
Installation photovoltaïque Op.143 - 21351	40 000,00 €	Taxe d'aménagement	4 000,00 €
Aérogommage Op.143 - 21311	10 000,00 €	Subventions région photovoltaïque Op.143 - 1322	3 550,00 €
Ossuaire Op.188 - 21316	4 700,00 €	Frais d'étude 2031	6 960,00 €
Panneau d'affichage cimetière OP.188 - 2188	1 000,00 €		
Ordinateur mairie Op.143 - 21838	3 000,00 €		
Ecole Op.166 - 21312	1 500,00 €		
Frais d'étude (pont) - 2031	10 000,00 €		
Autres installations Op,160 - 2158	15 000,00 €		
Autres Op.143 - 2188	9 396,71 €		
Aménagements de terrains Op.155 - 2128	5 000,00 €	Amortissement FDC2020 (2023 à 2043) + FDC2021 693,58 € 2024-2029 (Orange)	3 152,00 €
Voirie Op.160 - 2151	10 000,00 €		
Installations de voirie Op.160 - 2152	5 000,00 €		
Installations aménagement Op.2181 - Op.166	5 000,00 €		
Installations générales ... bât publics - 21351	6 960,00 €	021 Autofinancement	134 876,02 €
TOTAL	223 265,70 €	TOTAL	223 265,70 €

TOTAL 1 + 2 :	906 270,40 €		906 270,40 €
	en dépenses		en recettes

RESTE A REALISER (RAR)

DIVERS :

- **Date du prochain conseil municipal : 7 avril 2025**
- **Recensement population 2025 :**

La campagne de recensement de la population s'est bien déroulée. Les chiffres ont été projetés aux conseillers municipaux. Il s'agit de chiffres résultants directement de la collecte puisque l'INSEE va procéder au redressement et à l'ajout des personnes « comptées à part ». Gérard STROHMENGER informe que la population de TRAENHEIM est en baisse depuis 2019, date de la dernière campagne.
- **Elsäss Oschterputz 2025 :**

La date retenue pour l'organisation du nettoyage de printemps de la commune de TRAENHEIM est le 12 avril 2025 à 10h suivi d'un verre de l'amitié à la mairie.
- **Gendarmerie :**

Gérard STROHMENGER présente les comptes-rendus du mois de décembre 2024 de la gendarmerie de Wasselonne ainsi que le bilan de l'année 2024. Notre commune est relativement calme malgré les quelques déboires du 1^{er} de l'an. Il est prévu de convier le Major DUCHANOY lors du prochain conseil municipal pour son intervention au sujet de la « participation citoyenne » qui avait été annulée en janvier 2025 pour raison de santé. Lors de la réunion annuelle des maires à la mairie de Wasselonne, les gendarmes ont souligné l'importance de la participation des communes pour les aider dans leurs missions (aide précieuse de la vidéosurveillance, informations fournies par les communes...).
- **Date des vœux du maire 2026 : vendredi 16 janvier 2026 à 18h**
- Joël REISZ informe qu'il a encore, dans sa cour, les palettes avec les dalles en grés récupérées du parvis devant l'école. S'il n'est pas prévu de les réutiliser, il y aurait des personnes intéressées pour en récupérer. Les palettes seront déplacées à l'arrière de la mairie en cas de besoin.
- Cyrille MEYER informe qu'un arrêté préfectoral du 10 juin 2024 autorise le brûlage des déchets verts agricoles durant une période précise sous conditions. Gérard STROHMENGER indique que les opérations de brûlage sont déclarées en mairie et il en informe la gendarmerie de secteur.
- Arnaud MERLIN informe qu'il a récupéré 8 barriques de taille identique et 1 grande barrique à la cave. Il s'agit de voir avec Erwin, qui dispose d'une charrette, où et comment les placer. La charrette route du Vin va être enlevée et les roues seront conservées.
- Viviane FRITSCH-TREBUS, 1^{ère} adjointe, s'est rendue à plusieurs réunions en l'absence du Maire.
 - La première réunion pour la maîtrise d'ouvrage école/périscolaire Altenberg-Vignoble a eu lieu. L'ouverture est prévue en 2029. Il s'agit, dans un premier temps de réaliser le cahier des charges. Pour se faire, il faut estimer les effectifs et déterminer le nombre de classe et de places nécessaires. Pour les 4 communes (Westhoffen, Balbronn, Bergbieten, Traenheim), l'effectif prévu est de 255 élèves (+ env. 80 élèves potentiellement si Dangolsheim et Flexbourg se rajoutent ce qui ferait 335 élèves au total).

La question de l'adhésion future des communes de Dangolsheim et Flexbourg se pose puisqu'ils n'adhèrent pas au projet « école » et que les périscolaires de petites tailles dont ils disposent actuellement vont probablement disparaître au profit des grosses structures d'ici 2029.

La natalité est en baisse. Actuellement au RPI Balbronn-Traenheim, il y a 105 élèves inscrits au total pour les deux écoles et on estime à environ 95 élèves pour la rentrée 2025-2026.

- Une commission « séniors » a été créée au sein de la CCMV, à laquelle a adhéré Viviane FRTSCH-TREBUS à la demande du maire. Elle est composée d'élus, de médecins et de divers organismes. Une première réunion est prévue fin avril 2025. Cette commission a pour but de répondre aux besoins et demandes, notamment de financement des séniors et de leurs familles. Viviane FRITSCH-TREBUS informera les conseillers de l'avancée des réflexions, dispositifs et projets prévus au profit des séniors.
- Il a été évoqué au sein du conseil municipal, de faire un séjour à Paris avec visite du Sénat et/ou de l'Assemblée Nationale, comme cela avait été fait à la fin du précédent mandat. Viviane FRITSCH-TREBUS est en cours d'estimation des coûts et d'élaboration du programme. Il a été décidé de faire ce séjour soit le 10-11 octobre 2025, soit le 11-12 octobre 2025. Elle a fait établir un devis par une agence locale, qui estime le coût transport (train) ainsi que l'hôtel à 331 € par personne, prix auquel s'ajoute les repas et activités annexes. Une visite du Sénat sera organisée et le reste du programme est à définir.

Fin de séance : 21h54

Le secrétaire de séance,
Jean-Renaud KLEIN

Le Maire,
Gérard STROHMENGER



Les Conseillers Municipaux :

M. Frédéric BASTIAN :
Mme Constance COUTURE : (Absente)
M. Jean DREYFUSS :
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS :
M. Jean-Renaud KLEIN :
Mme Sabrina LEHN :
M. Arnaud MERLIN :

M. Nathan MULLER : (Absent)
M. Cyrille MEYER :
M. Joël REISZ :
Mme Heike ROTHGERBER : (Absente)
M. Jean-Yves STOLLESTEINER :
M. David WETTERWALD :
Mme Nathalie WOLFF : (Absente)